



Le 5 novembre 2020
Communiqué de presse

Les foncières adhérentes de la FSIF réaffirment leurs engagements vis-à-vis de leurs locataires commerçants

La FSIF et ses adhérents ont pris connaissance de la déclaration du Ministre de l'économie, des finances et de la relance selon laquelle « *un certain nombre de foncières ne jouaient pas le jeu* » de la solidarité et du soutien aux entreprises touchées par la crise sanitaire et économique.

Elle souhaite rappeler avec force que, bien au contraire, les adhérents de la FSIF ont, depuis le début de la crise sanitaire, entamé un dialogue ouvert avec leurs locataires, en particulier les petits commerçants ainsi que les TPE/PME, selon les recommandations publiées par le Ministère de l'économie¹ et procédé à d'importants reports (étalements sur 12 ou 24 mois) et abandons de loyers.

Ainsi, les foncières adhérentes de la FSIF ont apporté des soutiens à leurs locataires de commerce pour un total, au 30 septembre, de **430 millions d'euros, dont presque la moitié d'abandons** (48%).

Au sein de ce total, ce sont 92% de nos 5.000 locataires de commerce TPE qui ont bénéficié de mesures de soutien : 43% des loyers appelés au titre des 2^{ème} et 3^{ème} trimestres 2020 ont fait l'objet de mesures, **dont 75% d'abandons**.

Cette dynamique de solidarité s'est également traduite par un grand nombre d'initiatives parmi lesquelles : mise à disposition d'hôtels, résidences étudiantes au bénéfice notamment du personnel soignant, dons de masques et matériel, soutiens à diverses associations.

Un nouveau confinement et de nouvelles restrictions à l'égard des commerçants viennent d'être mis en place. Nos adhérents ont toujours été, sont et resteront à l'écoute de leurs locataires, notamment des plus fragiles, et examineront attentivement leur situation au cas par cas avec l'objectif commun de préserver leurs fonds de commerce, faciliter leur activité et contribuer au soutien de l'économie dans son ensemble.

Eux-mêmes fragilisés par la crise, les adhérents de la FSIF ont largement « joué le jeu » en faisant preuve d'une grande solidarité à l'égard de leurs locataires et vont bien sûr poursuivre leur accompagnement dans le cadre des restrictions liées au 2ème confinement.

La négociation entre bailleurs et locataires est nécessaire, souhaitée et réelle : laissons-la opérer !

La FSIF et ses adhérents expriment le souhait de rencontrer Monsieur le Ministre pour lui apporter tout complément d'information à ce sujet.

¹ Deux communiqués de presse des 21 mars et 17 avril, et lors des négociations relatives à la charte de bonne conduite définie avec Madame Jeanne-Marie Prost, nommée médiatrice par M B. Le Maire.

A propos de la Fédération des sociétés immobilières et foncières

La Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières (FSIF) représente les sociétés immobilières cotées ainsi que des foncières privées, qui construisent, louent et gèrent au quotidien bureaux, commerces, logements, centres de travail partagé (coworking), résidences étudiantes, de santé et seniors etc. Les actifs détenus par nos adhérents représentent en France 120 milliards d'euros d'actifs et 25 millions de mètres carrés, soit 40 % du patrimoine immobilier détenu par des investisseurs institutionnels français. Plus d'informations sur : www.fsif.fr

Contacts FSIF :

Delphine Charles-Péronne, Déléguée générale
delphine.charles-peronne@fsif.fr

Julie Torossian, Secrétaire générale
julie.torossian@fsif.fr